

Les propositions

du Barreau pour

*la justice
au Québec*

Barreau
du Québec



Sommaire

Dans le cadre de la campagne électorale 2026, le Barreau du Québec soumet **18 propositions** permettant aux partis politiques de prendre des engagements en matière de justice.

Défendre l'état de droit

En 2026, l'état de droit québécois montre des signes évidents d'affaiblissement. Le Barreau du Québec ne peut être seul à défendre l'état de droit au Québec. Il faut une mobilisation active des acteurs et actrices de la société civile pour en faire également une de leurs priorités.

Proposition 1 : Mobiliser les acteurs et actrices de la société civile

- ✓ **Recommandation :** S'engager à défendre l'état de droit en signant la Déclaration québécoise pour l'état de droit

Prévenir la méconnaissance du système de justice

Dans une étude commandée par le Barreau du Québec sur les coûts de la justice au Québec, plus de la moitié des répondants estimaient que la compréhension du système de justice était inadéquate, tandis que 77 % des avocates et avocats sondés jugeaient mauvaise ou très mauvaise la connaissance du public à l'égard du système judiciaire. Cette étude documente aussi les conséquences humaines de cette réalité. Plus de la moitié des citoyens et des citoyennes ayant vécu une expérience judiciaire ont rapporté des répercussions émotionnelles ou psychologiques.

En investissant dans la littératie juridique tout au long du parcours de vie, le Québec agirait à la source de plusieurs problèmes d'accès à la justice qui ont un impact direct sur la santé publique.

Proposition 2 : Développer la littératie juridique à l'école

L'objectif est de permettre aux jeunes citoyennes et citoyens de comprendre les règles qui encadrent leur vie quotidienne et les principaux mécanismes de résolution des conflits.

- ✓ **Recommandation :** Intégrer l'éducation juridique au parcours scolaire des élèves du secondaire; offrir une littératie juridique adaptée aux jeunes à risque et aux jeunes suivis par la DPJ; mettre en place une offre d'information juridique adaptée aux réalités des personnes aînées

Proposition 3 : Créer un site Web interactif d'orientation juridique

- ✓ **Recommandation :** Créer un site Web interactif d'orientation juridique

Proposition 4 : Augmenter la visibilité et l'utilisation des services des conseillères et conseillers parajudiciaires autochtones dans tous les palais de justice concernés

Les conseillères et conseillers parajudiciaires jouent un rôle d'agent de liaison entre les justiciables autochtones et des intervenants du système judiciaire de façon complémentaire au rôle des procureurs du DPCP et des avocates et avocats de la défense. Eux-mêmes issus des communautés, ils permettent de créer un pont entre les réalités socioculturelles du justiciable autochtone et le fonctionnement de la Cour.

- ✓ **Recommandation :** Implanter des directives relatives aux services parajudiciaires autochtones applicables dans les palais de justice concernés

Rendre la justice et ses coûts accessibles, transparents et prévisibles

Un gouffre structurel est relevé entre l'admissibilité à l'aide juridique et la capacité réelle de payer les honoraires du secteur. Cela peut créer des freins et inquiétudes, mais aussi des décisions d'autoreprésentation ou de recherches d'aide avec l'intelligence artificielle.

Proposition 5 : Créer un plan d'action national sur l'accès à la justice

Dans une ère où les contraintes financières sont importantes, il est crucial de concerter les acteurs et les actrices du milieu afin que leurs efforts ne soient pas dupliqués et qu'ils soient optimiser pour répondre aux divers besoins des citoyennes et citoyens.

- ✓ **Recommandation :** Mobiliser tous les acteurs et actrices de la justice et placer les citoyennes et citoyens au cœur de la démarche

Proposition prioritaire 6 : Compléter l'implantation du projet de transformation numérique Lexius et l'étendre à tout le système pour une justice plus rapide et plus accessible

Le projet de transformation de la justice Lexius devait initialement être complété dans toutes les matières devant tous les tribunaux au printemps 2025. À ce jour, seules quelques matières ont été livrées et la livraison complète du projet est reportée à l'été 2029, sans que cela fasse l'objet d'un engagement ferme ni qu'un calendrier de livraison soit publié.

Ces retards préoccupent le Barreau, qui réclame un plan de redressement, un financement adéquat et une gestion rigoureuse. Il demande également que la transformation de la justice soit étendue à tous les tribunaux.

- ✓ **Recommandation :** Livrer dans son ensemble le PMSJ, dont fait partie Lexius, et l'implanter dans tous les tribunaux; offrir un service de règlement des différends en matière civile entièrement en ligne

Proposition prioritaire 7 : Simplifier la procédure civile et familiale

Le système de justice civile subit une pression croissante en raison des coûts, de la complexité procédurale et des délais de traitement, un constat largement partagé par les différents acteurs judiciaires.

- ✓ **Recommandation :** Simplifier la procédure civile et familiale afin de réduire les étapes intermédiaires et d'améliorer l'accès à la justice, notamment pour la classe moyenne.

Proposition 8 : Adopter une loi et un plan cadre pour un usage responsable et encadré de l'intelligence artificielle en justice

L'utilisation doit s'inscrire dans un cadre normatif clair reposant sur la protection des droits fondamentaux, l'imputabilité des organisations et le maintien d'un contrôle humain sur les décisions entraînant des conséquences juridiques importantes.

- ✓ **Recommandation :** Établir des principes directeurs communs à l'ensemble du système de justice; préserver un contrôle humain significatif sur les décisions affectant les droits des citoyennes et citoyens; assurer une surveillance continue et favoriser le développement d'une culture de l'IA responsable

Proposition prioritaire 9 : Encadrer les parajuristes au sein du Barreau du Québec

Depuis deux ans, le Barreau du Québec travaille en étroite collaboration avec l'Office des professions, le ministère de la Justice et la Chambre des notaires du Québec pour réaliser cette orientation stratégique visant à encadrer les parajuristes au sein de l'Ordre.

- ✓ **Recommandation :** Modifier la *Loi sur le Barreau* afin d'encadrer les parajuristes

Suite **Rendre** la justice et ses coûts accessibles, transparents et prévisibles**Proposition 10 : Agir immédiatement pour le bon fonctionnement de la Cour itinérante dans les communautés autochtones**

Depuis plusieurs années, le Barreau du Québec réclame des changements dans l'offre d'hébergement au Nunavik, afin de permettre à la Cour itinérante de se déplacer dans les communautés autochtones.

- ✓ **Recommandation :** Prévoir dans le prochain budget provincial les sommes nécessaires pour assurer une offre d'hébergement adéquate au Nunavik pour le bon fonctionnement de la Cour itinérante dans les communautés autochtones; assurer une offre de représentation juridique adéquate aux parents et familles des communautés autochtones sur la Côte-Nord dans les dossiers de protection de la jeunesse

Proposition 11 : Mettre en place un crédit d'impôt pour la classe moyenne en matière familiale

Il existe un gouffre entre les seuils d'admissibilité à l'aide juridique et la capacité réelle de nombreux citoyennes et citoyens à assumer les honoraires d'un professionnelle ou d'un professionnel du droit. Cette situation favorise l'autoreprésentation, le renoncement à l'exercice de certains droits et le recours à des sources d'information inadéquates. Une étude économique déjà réalisée pour le Barreau du Québec démontre qu'un crédit d'impôt remboursable pour frais juridiques constituerait un outil pour réduire cette barrière financière et favoriser un recours plus rapide aux conseils juridiques¹.

- ✓ **Recommandation :** Instaurer un crédit d'impôt remboursable prioritairement en droit de la famille

Proposition prioritaire 12 : Fournir les ressources nécessaires au régime d'aide juridique afin de contrer la non-représentation des citoyennes et des citoyens admissibles

L'aide juridique doit disposer des ressources nécessaires pour que des avocates et des avocats de pratique privée prennent des mandats, et ce, dans toutes les régions du Québec. Actuellement, il y a une pénurie de services à Québec, à Laval, au Saguenay-Lac-St-Jean, sur la Côte-Nord, dans le Bas-St-Laurent, en Gaspésie et en Abitibi-Témiscamingue. Le Barreau est sollicité de toute part par des citoyennes et des citoyens qui souhaitent être représentés par une avocate ou un avocat acceptant des mandats d'aide juridique, mais qui n'arrivent pas à en trouver. Ce phénomène se présente particulièrement dans des domaines de droit où les citoyennes et les citoyens sont hautement vulnérables, notamment en protection de la jeunesse et en droit de la famille.

- ✓ **Recommandation :** Reconnaître l'AAPPAJ afin de négocier diligemment les tarifs et de remobiliser les avocates et les avocats en pratique privée afin qu'ils acceptent davantage de mandats pour combler les besoins de la population

Proposition 13 : Obliger l'inclusion de l'assurance frais juridiques dans les assurances collectives

Depuis plus de 10 ans, le Barreau du Québec fait la promotion de l'assurance frais juridiques². Cette mesure n'est donc pas nouvelle. Pourtant, elle n'atteint pas les objectifs envisagés de permettre à un plus grand nombre de citoyennes et de citoyens d'en bénéficier. Il est venu le temps de passer en deuxième vitesse. Pour ce faire, il faut modifier le *Code civil du Québec* afin de permettre que l'assurance frais juridiques, développée par les assureurs de dommages, puisse également être distribuée par le réseau des assureurs de personnes.

- ✓ **Recommandation :** Déployer l'inclusion des produits d'assurance frais juridiques dans les assurances collectives et sensibiliser la population aux bienfaits de tels produits

¹ Voir l'étude d'Aviséo en Annexe.

² <https://www.barreau.qc.ca/fr/grand-public/acces-justice/assistance-juridique-assurance-frais-juridiques/>

Accroître l'accompagnement humain

Le besoin d'accompagnement doit être distingué du besoin de représentation intégrale. Les citoyennes et les citoyens ne demandent pas toujours qu'une avocate ou un avocat plaide à leur place, mais ils demandent une présence humaine qui explique, traduit, oriente et soutient.

Proposition 14 : Mettre en place un service juridique 811 de première ligne pour tous

- ✓ **Recommandation :** Créer un point d'entrée unique pour l'information et l'orientation juridiques; miser sur l'accompagnement humain plutôt que sur une approche exclusivement numérique

Proposition 15 : Ajouter une offre de soutien psychosocial pour accompagner les citoyennes et les citoyens dans le processus judiciaire

L'absence de soutien psychosocial dans des dossiers qui peuvent être hautement émotifs nuit à la capacité des citoyennes et des citoyens à naviguer à travers le processus judiciaire et à prendre des décisions éclairées dans leurs dossiers en matière civile, familiale, protection de la jeunesse, droit du travail, testaments et succession, curatelle et mandats de protection, etc.

- ✓ **Recommandation :** Implanter un service de soutien psychosocial par des professionnels de la santé dans les palais de justice

Proposition 16 : Favoriser la pratique professionnelle en région

À l'instar des différents Plans d'actions régionaux³, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit travailler en étroite collaboration avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et les ordres professionnels concernés pour élaborer un plan d'action visant l'attraction et la rétention de professionnels en région.

- ✓ **Recommandation :** Faire l'inventaire des besoins québécois; Créer une table de concertation pour attirer et retenir les professionnels en région; prévoir dans le prochain budget provincial les sommes nécessaires pour déployer une campagne

Alléger le parcours des personnes victimes de violences en matière de sécurité, d'aide et de justice

Les personnes victimes de violence conjugale, sexuelle ou familiale assument encore trop souvent elles-mêmes les contraintes nécessaires à leur sécurité et leur parcours judiciaire. Le système devrait plutôt faire porter ces contraintes sur la personne accusée ou reconnue responsable de violence, mais aussi permettre de rendre plus simple l'accessibilité aux aides et indemnisations pour les personnes victimes.

Proposition 17 : Simplifier le parcours d'aide et d'indemnisation des personnes victimes

La réforme suggérée par le rapport *Rebâtir la confiance* visait également la mise en place d'un accompagnement psychosocial et judiciaire intégré, adapté aux besoins des personnes victimes, dès leur premier contact avec un service de police et tout au long de leur parcours.

- ✓ **Recommandation :** Consolider le parcours intégré avec l'accompagnement automatique des personnes victimes

Proposition 18 : Faire porter les contraintes de sécurité sur la personne accusée ou reconnue coupable

À cet égard, l'expérience de certains pays, notamment l'Autriche, mérite d'être examinée. Depuis plusieurs années, les policiers peuvent, lorsqu'une évaluation du risque conclut à un danger sérieux, ordonner l'éviction temporaire du conjoint violent du domicile pour une période de 14 jours, sous réserve d'un contrôle judiciaire subséquent. Cette mesure permet à la personne victime de demeurer dans son milieu de vie tout en imposant les contraintes de sécurité à l'auteur présumé de la violence.

- ✓ **Recommandation :** Instaurer un mécanisme d'éviction temporaire du domicile de l'auteur de violence conjugale

³ <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/emploi-solidarite-sociale/publications#c398933>

Thèmes	Propositions	Recommandations
Défendre l'état de droit	Proposition 1 : Mobiliser les acteurs et actrices de la société civile	S'engager à défendre l'état de droit en signant la Déclaration québécoise pour l'état de droit.
Prévenir la méconnaissance du système de justice	Proposition 2 : Développer la littératie juridique à l'école	- Intégrer l'éducation juridique au parcours scolaire des élèves du secondaire. - Offrir une littératie juridique adaptée aux jeunes à risque et aux jeunes suivis par la DPJ. - Mettre en place une offre d'information juridique adaptée aux réalités des personnes aînées.
	Proposition 3 : Créer un site Web interactif d'orientation juridique	Créer un site Web interactif d'orientation juridique.
	Proposition 4 : Augmenter la visibilité et l'utilisation des services des conseillères et des conseillers parajudiciaires autochtones dans tous les palais de justice concernés	Implanter des directives relatives aux services parajudiciaires autochtones applicables dans les palais de justice concernés.
Rendre la justice et ses coûts accessibles, transparents et prévisibles	Proposition 5 : Créer un plan d'action national sur l'accès à la justice	Mobiliser tous les acteurs et actrices afin de mutualiser les efforts et placer les citoyennes et citoyens au cœur de la démarche.
	Proposition prioritaire 6 : Compléter l'implantation du projet de transformation numérique Lexius et l'étendre à tout le système pour une justice plus rapide et plus accessible	- Livrer dans son ensemble le PMSJ, dont fait partie Lexius. - Mettre en place un service de règlement des différends en matière civile entièrement en ligne.
	Proposition prioritaire 7 : Simplifier la procédure civile et familiale	Simplifier la procédure civile et familiale.
	Proposition 8 : Adopter une loi et un plan-cadre pour un usage responsable et encadré de l'intelligence artificielle en justice	- Établir des principes directeurs communs à l'ensemble du système de justice. - Préserver un contrôle humain significatif sur les décisions affectant les droits des citoyens et des citoyennes. - Assurer une surveillance continue et favoriser le développement d'une culture de l'IA responsable
	Proposition prioritaire 9 : Encadrer les parajuristes au sein du Barreau du Québec	Modifier la <i>Loi sur le Barreau</i> afin d'encadrer les parajuristes.
	Proposition 10 : Agir immédiatement pour le bon fonctionnement de la Cour itinérante dans les communautés autochtones	- Prévoir dans le prochain budget provincial les sommes nécessaires pour assurer une offre d'hébergement adéquate au Nunavik pour le bon fonctionnement de la Cour itinérante dans les communautés autochtones. - Assurer une offre de représentation juridique adéquate aux parents et familles des communautés autochtones sur la Côte-Nord dans les dossiers de protection de la jeunesse.
	Proposition 11 : Mettre en place un crédit d'impôt pour la classe moyenne en matière familiale	Instaurer un crédit d'impôt remboursable prioritairement en droit de la famille.
	Proposition prioritaire 12 : Fournir les ressources nécessaires au régime d'aide juridique afin de contrer la non-représentation des citoyennes et des citoyens admissibles	Reconnaître l'AAPPJ afin de négocier diligemment les tarifs et de remobiliser les avocates et les avocats en pratique privée afin qu'ils acceptent davantage de mandats pour combler les besoins de la population.
	Proposition 13 : Obliger l'inclusion de l'assurance frais juridiques dans les assurances collectives	Déployer l'inclusion des produits d'assurance frais juridiques dans les assurances collectives et sensibiliser la population aux bienfaits de tels produits.
Accroître l'accompagnement humain	Proposition 14 : Mettre en place un service juridique 811 de première ligne pour tous	- Créer un point d'entrée unique pour l'information et l'orientation juridiques. - Miser sur l'accompagnement humain plutôt que sur une approche exclusivement numérique.
	Proposition 15 : Ajouter une offre de soutien psychosocial pour accompagner les citoyens et les citoyennes dans le processus judiciaire	Implanter un service de soutien psychosocial offert par des professionnels de la santé disponibles dans les palais de justice.
Alléger le parcours des personnes victimes de violences en matière de sécurité, d'aide et de justice	Proposition 16 : Favoriser la pratique professionnelle en région	- Faire l'inventaire des besoins québécois. - Créer une table de concertation pour attirer et retenir les professionnels en région. - Prévoir dans le prochain budget provincial les sommes nécessaires pour déployer une campagne.
	Proposition 17 : Simplifier le parcours d'aide et d'indemnisation des personnes victimes	- Consolider le parcours intégré avec l'accompagnement automatique des personnes victimes. - Bonifier l'accès aux programmes d'aide financière et d'indemnisation.
	Proposition 18 : Faire porter les contraintes de sécurité sur la personne accusée ou reconnue coupable	Instaurer un mécanisme d'éviction temporaire du domicile de l'auteur de violence conjugale.